

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 30 mai 2023	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer à l'intérieur et à l'extérieur, la période du dîner, de la sieste et des jeux de groupe au courant de la journée. À la fin de journée, les après classes ont été observées à se laver les mains, jouer à l'intérieur, appliquer leur crème solaire et se préparer à aller manger leurs collations et jouer à l'extérieur.

L'inspectrice a aussi observé les plantes que les enfants ont plantées. Dans une autre classe, les enfants sont en préparation d'un voyage en avion et préparent leurs passeports, valises.

Le ratio est conforme durant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2023

Date

original signé par
Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2023

Date